



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2019

n° 077-19

Objet : RS - Attribution du lot 3 du marché de travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs à Saint-Baldoph et La Ravoire

- date de convocation le 07 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi quatorze juin à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Christiane Boisselon à Xavier Dullin - de Driss Bourida à Alexandra Turnar

- conseillers excusés : 23

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Frédéric Bret - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - David Dubonnet - Pierre Duperier - Philippe Gamen - Daniel Grosjean - Pierre Hemar - Bernard Januel - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Marie Perrier - Dominique Pommat - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 juin 2019

délibération n° 077-19

objet **RS - Attribution du lot 3 du marché de travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs à Saint-Baldoph et La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau du 28 mars 2019 a approuvé le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs à Saint-Baldoph et La Ravoire.

Pour réaliser ces aménagements, les travaux sont allotés ainsi :

- lot 1 : VRD / surface,
- lot 2 : éclairage / câblages,
- lot 3 : passerelle.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme de marchés à procédure adaptée pour l'ensemble des lots.

Les lots 1 et 2, concernant les travaux de voirie, d'éclairage et d'enfouissement, ont été attribués par le Bureau du 2 mai 2019.

Le lot 3 concerne une passerelle de franchissement de l'Albanne, et son attribution a été décalée par rapport aux lots 1 et 2 pour permettre une étape de négociation. En application des critères de jugement définis dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres, réunie le 28 mai 2019, a donné un avis favorable à la proposition de retenir Eiffage Génie Civil / Etablissements Gauthey, pour un montant de 135 000 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018, déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 038-19 du Bureau du 22 mars 2019 approuvant le lancement d'une procédure de marché à procédure adaptée pour l'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs à Saint-Baldoph et La Ravoire,

Vu la décision n° 058-19 du Bureau du 2 mai 2019 approuvant l'attribution des lots 1 et 2 pour la réalisation des travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs à Saint-Baldoph et La Ravoire,

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 28 mai 2019,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'attribution du lot 3 (passerelle de franchissement de l'Albanne) du marché pour l'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs à Saint-Baldoph et La Ravoire, à l'entreprise Eiffage Génie Civil / Etablissements Gauthey, pour un montant de 135 000 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 077-19

Objet de l'acte : RS - Attribution du lot 3 du marché de travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs à Saint-Baldoph et La Ravoire

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 14 juin 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190614-lmc1H22162H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22162H1

Date de transmission en Préfecture : 17 juin 2019

Date de réception en Préfecture : 17 juin 2019